

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 96-468 DU 23 AOUT 1996

/MTFPSS/DGFP/DGCA/SAV
portant inscription aux tableaux d'avance-
ment au titre de l'année 1989 de certains
Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A
hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture - Elevage), en tête
GALEMONI (Félix)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS.

D G B

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique;

(/u le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques;

(/u le Décret n° 52/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des Fonctionnaires;

(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avan-
cement des Fonctionnaires;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;

(/u le Décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des
effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un
reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute
autre promotion;

(/u le Décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le Décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Ministres Délégués, Membres du Gouvernement;

(/u le Décret n° 95/032 du 2 Février 1995 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement;

(/u l'Arrêté n° 2087 du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires;

(/u la Lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef
du Gouvernement;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'Avancement réunie à Brazzaville, le 30 Mai 1994

DECRETE :

inscrits
Article 1er: Sont ^{inscrits} aux tableaux d'avancement à deux (2) ans au titre de l'année 1989, certains Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage) dont les noms et prénoms suivent:

A/ - AGRICULTURE

INGENIEUR D'AGRICULTURE

POUR LE 5è ECHELON

Mr. GALIMONI (Félix) Brazzaville

B/ - ELEVAGE

INGENIEUR ZOOTECNICIEN

POUR LE 8è ECHELON

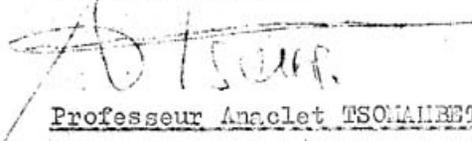
Mr. KOLBOULI (Michel) Italie

Article 2: Le présent Decret sera ~~publié~~, publié au JORC ~~et communiqué~~
~~à tous les intéressés.~~

Brazzaville, le 23 Août 1996

Par Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale,

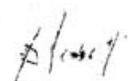

Professeur Anaclet TSONALLET

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage des Eaux et Forêts et
de la Pêche,


Jean Prosper KOYO.-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
de l'Economie et des Finances chargé du
Budget et de la Coordination des Régies,


Luc Daniel ADAMO MATETA

AMPLIATIONS:

JORC..... 1
SGG/BC..... 1
DGFP/DECA..... 2
DGB..... 1
D-CF..... 1
MAB/D/AF/P/DOS..... 3
BST/SPAT/DGCA..... 3
GRF..... 1
ARCHIVES..... 1
INTERRESSES..... 2/16.-

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

96-470 du 23 AOÛT 1996

△) ECRET N° _____ /MTFPSS/DGFP/DGCA/SAV.
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1996 de certains fonc-
tionnaires des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Administratifs et
Financiers -SAF- (Trésor) en tête: NGOMA
(Francois.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
remunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n°71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les
Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret
n°62/426 du 29 Décembre 1962 ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement,
d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute
autre promotion ;
(/u le décret n°95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/32 du 2 Février 1995 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Pari-
~~taire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du~~ 6 Juin, 1996
(/u la lettre n°1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

△) E C R E T E . :

ARTICLE 1er.- Les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Trésor) dont les noms et prénoms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1996 à deux (2) ans comme suit :

A/- INSPECTEURS DU TRESOR

POUR LE 3° ECHELON

- NGOMA (Francois)	C.H.U.
- NTSINGANI (Antoine)	Perç./B/VILLE
- OPAH (Daniel)	T.P.G.
- YANDOUMA (Honoré NOËL)	T.P.G./B/VILLE
- MAFINA-NZOUNGANI (Jérôme Robert)	C.H.U.
- TGHITEMBO (Omer)	P.R.M./B/VILLE
- MÄWONGA (Zéphirin)	TPR/Niari
- KIMBOUALA (Grégoire)	T.P.G.
- LEMA (André)	TPR/Lékoumou
- MAKAYA (Dénis Christian)	TPR/Kouilou
- ONKOU (Dieudonné)	T.P.G.
- ELENGA (Pacôme)	T.P.G.

POUR LE 4° ECHELON

- MBENDE (Médard)	P.R.M./B/VILLE
-------------------	----------------

POUR LE 6° ECHELON

- BIDIE (Antoinette)	T.P.G.
- MLAYEKAMA-BEBILA (Gustave)	T.P.G.
- PAKA-BONGO (Gaston)	T.P.G.

B/- INSPECTEURS PRINCIPAUX

POUR LE 1° ECHELON

- ABESSE (Jérôme)	T.P.G.
- BAZONZELA (Jérôme)	P.R.M./B/VILLE
- BÄMENGUINA (Jean Claude)	TPR/Bouenza
- KAMBANI (Emile Aser)	T.P.G.
- KUAKJA-MAKETU (Jean Pierre)	T.P.G.
- MFINA (Daniel)	TPR/Plateaux
- MOUELE (Serge Hubert)	T.P.G.
- POUOMOUCO (Albert)	TPR/Sangha
- TSCUMA (Elisabeth)	T.P.G.

INSPECTEURS PRINCIPAUX (suite)

POUR LE 2° ECHELON

- MOUNGALA née TSOLO-MOUKOKO Célestine
- NTELA (Félicien)

T.P.G.

ASCNA/B/VILLE

POUR LE 3° ECHELON

- KIYINDOU (Florent Frédéric)
- MAKOSSO (Pierre)
- SENGA BIDIE (Roger Innocent)

T.P.G.

T.P.G.

T.P.G.

POUR LE 4° ECHELON

- BABELANA (Paul)
- BOUENO (Félix)
- MAMPASSI TSIKA (Eugène)
- KEREKE (Jean Noël Martin)

T.P.G.

C.C.A.

T.P.G.

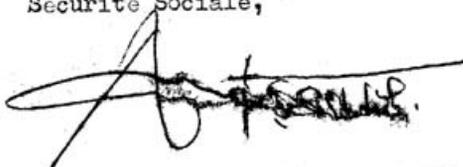
D.G.B.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 AOÛT 1996

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale,



- Professeur Anaclét TSCMAMBET.-



- Général Jacques Joseph YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de
l'Economie et des Finances, Chargé du Budget
et de la Coordination des Régies.



- Luc Daniel Adamo MATEPA.-

AMPLIATIONS :

JORC.....1
DGFP/DGCA.....4
DGB.....3
DGCF.....2
MFB.....1
TFG.....1
INTERESSES.....38
DOSSIERS.....114
SGG/BC.....3./-

11